

DISPOSITIFS DE DOUBLAGE en ÉDUCATION PRIORITAIRE
(CP, CE1)

FICHE DE
POSTE ANNÉE
Rentrée 2022

IDENTIFICATION DU POSTE	CADRE GÉNÉRAL	« Pour l'Ecole de la confiance » - Ministère de l'Éducation Nationale « Aujourd'hui, plus de 20% des élèves sortent de l'école primaire sans savoir correctement lire, écrire ou compter. Ces difficultés concernent particulièrement les enfants issus de milieux défavorisés. La bonne maîtrise des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter, respecter autrui) est pourtant la condition d'une scolarité réussie et de la formation d'un citoyen libre et responsable. (...) Pour que chaque élève maîtrise les fondamentaux, il faut agir simultanément sur plusieurs leviers : priorité constante à l'école primaire, dédoublement de classes de CP et CE1 dans les REP et REP+, évaluation des élèves, mise à disposition d'outils pédagogiques efficaces, ... ». Le dédoublement des classes de CP et CE1 en éducation prioritaire vise à offrir aux élèves les plus fragiles un encadrement renforcé pour garantir la maîtrise des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter, respecter autrui).
	DESCRIPTION DU POSTE	Au sein des REP+ et REP, enseigner efficacement à des élèves de CP et de CE1 : ✓ selon un enseignement structuré, explicite et progressif ; ✓ en répondant aux besoins de tous les élèves par une forte personnalisation de sa pratique pédagogique.
MISSIONS ET COMPÉTENCES	CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES MOBILISABLES	Mission : combattre la difficulté scolaire, avec pour enjeu majeur, la qualité de la pédagogie et des situations d'apprentissage mises en œuvre dans ces classes. Savoirs : ✚ enjeux de l'Éducation Prioritaire ; ✚ didactique de la lecture-écriture en cycle 2 ; ✚ didactique des mathématiques en cycle 2 ; ✚ processus d'apprentissage et développement de l'enfant ; ✚ l'évaluation pour faire progresser les élèves (et créer de la confiance) ✚ documents Eduscol 100% de réussite en CP ↳ http://eduscol.education.fr/cid117919/100-de-reussite-en-cp.html ✚ guide ministériel « Pour enseigner la lecture et l'écriture au CP » ↳ http://eduscol.education.fr/cid129436/pour-enseigner-la-lecture-et-l-ecriture-au-CP.html Savoir-faire : donner du sens aux apprentissages – différencier sa pratique de classe – personnaliser – évaluer – réguler. Savoir-être : sens de l'engagement – travail en équipe – coopération avec les parents et les partenaires de l'école – communication – adaptation.
CONDITIONS D'EXERCICE	ORGANISATION DU SERVICE	L'organisation privilégiée associe un enseignant, un effectif réduit et un espace spécifique. A noter que selon la configuration des locaux, deux enseignants peuvent être amenés à partager un même espace et ainsi, à co-intervenir, voire à co-enseigner. Toutefois, chaque enseignant demeurera toujours le référent et le responsable de son groupe restreint d'élèves. L'exercice à temps partiel sur ce type de fonction n'est pas souhaitable.
	MODALITÉS DE CANDIDATURE et NOMINATION	Des entretiens devant une commission départementale pourront être organisés. Chaque candidature sera assortie d'un avis de l'IEN-CCPD. Les candidats procèderont à la saisie de leur(s) vœux(x) sur le serveur SIAM pendant la période d'ouverture de celui-ci.
	CONTACT	M. Régnier Hervé, IEN chargé de la mission départementale « Dispositifs dédoublés ».